

Décret

Générale

modern

Décret n° 2008-0135/PRE portant nomination d'un membre du Conseil d'Administration de l'Electricité de Djibouti.

n° 2008-0135/PRE

Ministère

MINISTÈRE DES AFFAIRES MUSULMANES ET DES BIENS WAKFS

Date de publication

24 mai 2008

Numéro JO

n° 10 du 31/05/2008

Date du numéro

31 mai 2008

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT VU La Constitution du 15 septembre 1992

VULa Loi n°191/AN//86/1er L du 03 février 1986 relative aux Sociétés Commerciales

VULa Loi n°12/AN/98/4ème L du 11 mars 1998 portant réforme des Sociétés d'Etat, des Sociétés d'Economie Mixte et des Etablissements Publics à caractère Industriel et Commercial

VULe Décret n°77-079/PR/MRI du 20 décembre 1977 portant réorganisation des Statuts d'Electricité de Djibouti

VULe Décret n°99-0077/PR/MFEN du 08 juin 1999 portant réforme des Sociétés d'Etat, des Sociétés d'Economie Mixte et des Etablissements Publics à caractère industriel et commercial

VULe Décret n°2001-0211/PR/PM du 04 novembre 2001 relatif aux Etablissements Publics à caractère administratif et réglant la période transitoire des Entreprises Publiques

VULe Décret n°2003-0059/PR/MERN du 19 avril 2003 portant nomination des membres du Conseil d'Administration d'Electricité de Djibouti. **VU** Le Décret n°2008-0083/PRE du 26 mars 2008 portant nomination du Premier Ministre

VULe Décret n°2008-0084/PREdu 27 mars 2008 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Article 1

Mme. Fathia Djama Oudine, est nommée membre du Conseil d'Administration d'Electricité de Djibouti, Représentante de la Présidence en remplacement de Mr. Ali Hassan Bahdon.

Article 2

Le présent Décret sera enregistré, exécuté partout où besoin sera et publié au Journal Officiel de la République de Djibouti.

*Le Président de la République
chef du Gouvernement*

ISMAÏL OMAR GUELLEH